3.11. DECHETS

TABLE DES MATIÈRES

1	INT	RODUCTION	4
	1.1	Aire d'étude	4
	1.2	Cahier des charges	4
	1.3	Méthodologie	4
	1.4	Références	4
	1.5	Contexte réglementaire	4
2	SIT	UATION EXISTANTE	5
	2.1	Catégorie de déchets produits	5
	2.2	Description des installations de stockage existantes	5
	2.3	Quantités et évacuation des déchets produits	9
	2.4	Propreté du site, des parkings et des abords	10
	2.5	Problèmes liés au stockage des déchets	10
3	SIT	UATION PROJETÉE ET ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET	11
	3.1	Estimation des quantités de déchets projetées	11
	3.2	Installations de stockage projetées	11
	3.2.1	Zone principale de stockage des déchets	12
	3.2.2	Zone de stockage des déchets organiques	14
	3.2.3	Stockage des encombrants	16
	3.3	Evacuation des déchets	16
	3.3.1	Modalités d'évacuation vers les zones de stockage des déchets	16
	3.3.2	Fréquence d'évacuation	17
	3.3.3	Evacuation des conteneurs	17
	3.3.4	Accessibilités des zones déchets pour les camions	18
	3.4	Propreté des bâtiments et des abords	18
	3.5	Nuisances olfactives et faune indésirable	19
4	ANA	ALYSE DES INCIDENCES DES ALTERNATIVES & VARIANTES	21
	4.1	Alternatives	21
	4.1.1	Alternative « zéro »	21
	4.1.2	Alternatives « zéro+ »	21
	4.1.3	Alternative de localisation	21
	4.1.4	Alternatives d'un chantier sans parking provisoire	21
	4.2	Variantes	22
	4.2.1	Variante de gestion de l'eau	22

7	CONC	LUCION	20
6	SYNTI	HÈSE	27
	5.2 G	estion de la propreté du bâtiment et des abords	25
		Déchets dangereux	
		Fréquence d'évacuation des déchets	
	5.1.2	3 Entretien des locaux déchets	24
	5.1.2	2 Stockage des encombrants	24
	5.1.2	1 Local déchets organiques	24
	5.1.2	Stockage des déchets	24
	5.1.1	2 Déchets alimentaires issus de la cuisine	23
	5.1.1	1 Sensibilisation à la collecte sélective	23
	5.1.1	Tri des déchets	23
ţ	5.1 G	estion des déchets	23
5	RECO	MMANDATIONS	23
	4.2.6	Variante de chantier avec moins d'impacts sur l'environnement	22
	4.2.5	Variante sans parking provisoire	22
	4.2.4	Variante d'accès des véhicules	22
	4.2.3	Variante en énergie avec couverture ou réduction de l'enveloppe extérieure	22
	4.2.2	Variante d'accès logistique avec un trafic de circulation traversante	22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Localisation des zones de stockage des dechets au rez-de-chaussee						
Annotations : Agora)						
Figure 3 : Localisation des zones extérieures de stockage des déchets						
Figure 4 : Localisation des zones de stockage des déchets – rez-de-chaussée (Source : V+/MDW) . 12						
Figure 5 : Exemple de conteneurs à roulettes (Source : SITA/Suez Environnement)						
igure 6 : Itinéraire à suivre pour l'acheminement des déchets entre l'ascenseur et le « local déchets						
organiques » (Source : V+/MDW + annotations : Agora)						
Figure 7 : Trajet des conteneurs depuis le « local déchets général » vers la zone d'évacuation (Source : V+/MDW + annotations : Agora)						
Figure 8 : Trajet des conteneurs depuis le local déchets organiques vers la zone d'évacuation (Source						
: V+/MDW + annotations : Agora)						
Figure 9 : Conteneur pour déchets organiques mis à disposition par Bruxelles Propreté (Source :						
Bruxelles Propreté)23						
PHOTOS						
Photo 1 : Espace de stockage des déchets au rez-de-chaussée5						
Photo 2 : Local déchets cuisine au troisième étage6						
Photo 3 : Zone extérieure de stockage des déchets						
Photo 4 : Conteneurs pour encombrants (octobre 2018)						
TABLEAUX						
Tableau 1 : Quantités de déchets produites en 2017 (Source des données : SITA)9						
Tableau 2 : Fréquence d'évacuation pour chaque type de déchets produits (Source des données :						
SITA)						
Tableau 4 : Types de déchets stockés et capacité de stockage prévue dans le local déchets général 12						
Tableau 5 : Comparaison des dispositifs de stockage des déchets en situations existante et projetée						
13 Tableau 6 : Type et capacité des infrastructures prévues dans le local déchets organiques14						
Tableau 7 : Comparaison des dispositifs de stockage des déchets en situations existante et projetée						
Tableau 8 : Fréquence de ramassage des déchets24						

1 INTRODUCTION

1.1 Aire d'étude

L'aire géographique d'étude pour le domaine des déchets correspond au projet lui-même (§ 2.2 du Cahier des Charges de l'étude d'incidences).

1.2 Cahier des charges

Voir le § 4.16 du « Cahier des charges » (page 27/32).

1.3 Méthodologie

L'analyse de la situation existante en matière de déchets s'est basée sur les informations fournies par le demandeur et les visites de terrain du chargé d'étude.

L'analyse de la situation projetée porte sur :

- les types et quantités de déchets générés en situation projetée ;
- les installations prévues pour le stockage des déchets ;
- l'adéquation entre les quantités de déchets estimées et des installations mises à disposition;
- les mesures prises pour assurer la propreté des lieux.

La problématique des odeurs dues au stockage des déchets et de la faune indésirable, respectivement développée, dans les chapitres « Air » et « Faune et flore » est rappelée.

Les recommandations et mesures pratiques à prendre sont formulées pour permettre une gestion intégrée des déchets (réduction de la production de déchets, renforcement du tri, optimalisation du taux de recyclage des déchets).

1.4 Références

 Bruxelles Environnement, 2017. Projet de Plan approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 16 novembre 2017 et soumis à enquête publique avant son adoption définitive.

1.5 Contexte réglementaire

- L'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets.
- L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} décembre 2016 relatif à la gestion des déchets (Brudalex).
- Le quatrième Plan Déchets approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 11 mars 2010.

NB: Ce plan Déchets sera bientôt remplacé par un nouveau Plan de Gestion des Ressources et des Déchets. Ce 5^e Plan Déchets propose 60 mesures pour réduire la production de déchets et augmenter le recyclage et le réemploi. Le projet de Plan a été approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017 et qui a été soumis à enquête publique du 14 mai au 14 juillet 2018 avant son adoption définitive.

2 SITUATION EXISTANTE

2.1 Catégorie de déchets produits

Les déchets produits par les activités de la RTBF sont essentiellement des déchets du type :

- papiers et cartons ;
- emballages plastiques ;
- verres;
- déchets résiduels ;
- déchets dangereux (tubes néons, piles, toners, etc.).

Des déchets de type alimentaire, tels que les restes de nourriture, les graisses, etc., sont également générés par la cuisine pour la cafétéria du bâtiment. Un séparateur de graisses et de fécules, qui traite les eaux issues de la cuisine, engendre également des déchets associés.

Il faut également relever la production de déchets spécifiques en lien avec certaines activités exercées sur le site, comme c'est le cas, par exemple, de l'atelier de menuiserie qui engendre des déchets de bois.

2.2 <u>Description des installations de stockage existantes</u>

Le <u>bâtiment</u> actuel comporte **3 locaux de stockage des déchets**, localisés au rez-de-chaussée (cf. Figure 1) et au 3^e étage (cf. Figure 2).

<u>Au rez-de-chaussée</u>, 2 espaces sont dédiés au stockage des déchets :

- Un espace grillagé de 15 m² pour le stockage des déchets collectés dans le bâtiment (cf. photo ci-contre). Elle accueille plusieurs conteneurs à roulettes.
- Un espace grillagé où sont stockés les déchets qui proviennent des séparateurs de fécules et de graisses (espace où se situent les séparateurs).

Photo 1 : Espace de stockage des déchets au rez-de-chaussée



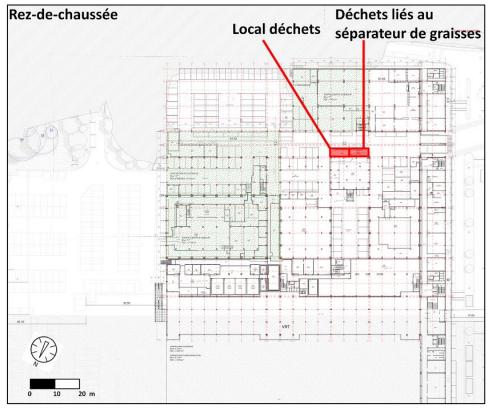


Figure 1 : Localisation des zones de stockage des déchets au rez-de-chaussée (Fond de plan : MDW – V+, Annotations : AGORA)

<u>Au troisième étage</u> du bâtiment, on retrouve, au niveau de la cuisine liée à la cafétéria du bâtiment, un local déchets d'environ 5 m² où sont stockés les déchets de la cuisine.

Les déchets de la cuisine sont stockés dans des conteneurs à roulettes de 240 litres.



Photo 2 : Local déchets cuisine au troisième étage

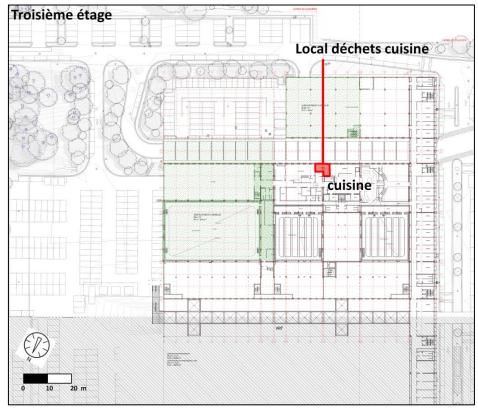


Figure 2 : Localisation du local déchets cuisine – troisième étage (Fond de plan : MDW – V+, Annotations : Agora)

<u>A l'extérieur</u> du bâtiment, une **zone de stockage centralisée des déchets** est implantée dans le sud-est du parking P5.

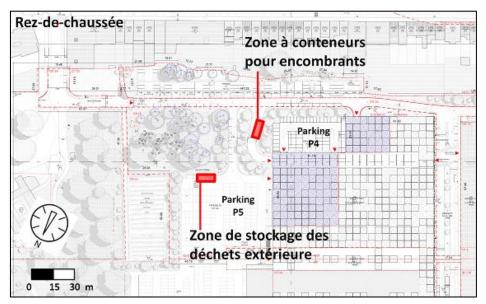


Figure 3 : Localisation des zones extérieures de stockage des déchets

Cette zone de stockage à ciel ouvert s'étend sur une surface d'environ 80 m². Elle comprend :

- Un conteneur fermé équipé d'un compacteur pour les papiers et cartons (conteneur jaune sur la Photo 3);
- Un conteneur fermé équipé d'un compacteur pour les déchets résiduels non dangereux (conteneur gris sur la photo ci-dessous), y compris ceux provenant de la cuisine ;
- Un conteneur fermé pour la fraction PMC (conteneur bleu sur la photo ci-dessous) ;
- Deux bulles à verres (conteneurs verts sur la gauche de la photo).



Photo 3 : Zone extérieure de stockage des déchets

Des **conteneurs pour encombrants** sont également stockés à l'est du parking P4, dans la bretelle d'accès au parking (stockage occupant une surface d'environ 35 m²). Ce stockage, qui est mis à disposition sur demande (dans le cas présent, pour la démolition du magasin technique), se compose de 2 conteneurs ouverts.



Photo 4 : Conteneurs pour encombrants (octobre 2018)

Il n'existe pas de local ou d'espace spécifique dédié au stockage des déchets dangereux (néons, batteries, piles, solvants, peintures, etc.).

2.3 Quantités et évacuation des déchets produits

Au sein du bâtiment, la **gestion des déchets** est assurée par le **service en charge de l'entretien**. Ce service est chargé de collecter les déchets des différents locaux et de les rassembler dans le lieu de stockage centralisé des déchets.

Pour l'évacuation des déchets hors du site, la RTBF a depuis plusieurs années un **contrat en cours avec la société privée SITA** qui évacue tous les déchets. SITA prend en charge les déchets qui sont stockés au niveau de la zone extérieure de stockage des déchets ainsi que les encombrants.

Selon les données obtenues auprès de la société SITA, les **quantités de déchets produites** par la RTBF en 2017 sont les suivantes :

	Quantité annuelle totale (tonnes)	Nombre de collectes/an	Quantité maximale stockée (kg)	Type de contenant
Ordures ménagères résiduelles	115,72	23	7.140	Compacteur monobloc 20 m³
Déchets industriels décors	80,82	25	7.160	Conteneur ouvert 30 m ³
Papiers/cartons	59,54	18	4.740	Compacteur monobloc 20 m ³
Bois	19,30	7	4.580	Conteneur ouvert 20 m³ ou 30 m³
Déchets organiques cuisine	18,20	52	108	Conteneur 140 L
Métal	10,70	6	2.100	Conteneur ouvert 20 m ³
Déchets matériel informatique	4,30	1	4.300	Conteneur ouvert 20 m³
PMC	3,38	5	740	Conteneur fermé 20 m³
Verres	1,99	23	155	Bulles 0,9 m ³
Huiles de friture	1,49	4	450	Récipient 200 L
Peinture/encre	0,36	3	125	Bac 650 L
Bombes aérosols	0,03	1	30	Bac 650 L
Cyanides	0,02	1	22	Récipient 60 L

Tableau 1 : Quantités de déchets produites en 2017 (Source des données : SITA)

La **fréquence de ramassage** est présentée dans le tableau ci-dessous. Les déchets organiques issus de la cuisine, les ordures ménagères résiduelles, les déchets de décors, les verres et les papiers/cartons font l'objet d'une évacuation régulière. Les autres types de déchets font l'objet d'évacuations plus ponctuelles lorsque les quantités stockés nécessitent d'être évacuer.

Type de déchet	Fréquence de ramassage	
Déchets organiques cuisine	1 fois par semaine	
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par mois	
Déchets industriels décors	2 fois par mois	
Verres	2 fois par mois	
Papiers/cartons	1 fois toutes les 3 semaines	

Tableau 2 : Fréquence d'évacuation pour chaque type de déchets produits (Source des données : SITA)

La localisation des zones de stockage des déchets au rez-de-chaussée rend l'évacuation des déchets aisée pour le service d'entretien vers la zone de stockage centralisée extérieure (trajet via le parking, de plain-pied).

Les services de collecte ont, par ailleurs, une accessibilité aisée vers la zone extérieure de stockage. On notera toutefois que les camions de collecte peuvent entrer en conflit avec les véhicules particuliers qui se garent au parking P5 (voitures qui pourraient gêner les manœuvres de camions pour l'évacuation des conteneurs). A ce sujet, la collecte des déchets est généralement réalisée entre 6h et 9h du matin. Lors de l'évacuation des déchets, une partie du parking est utilisée pour la manœuvre des camions avec, comme conséquence, la condamnation de places de parking le temps de la collecte.

2.4 Propreté du site, des parkings et des abords

Les employés et le personnel de la RTBF se chargent du tri de leurs propres déchets. Des poubelles sont disposées au sein des différents locaux, afin de permettre le tri entre les papiers/cartons et les autres déchets (ordures ménagères résiduelles + PMC).

Il est prévu d'installer au niveau des couloirs du bâtiment des poubelles qui permettent le tri entre les papiers/cartons, les PMC et les autres déchets résiduels.

Une société de nettoyage privée assure actuellement le nettoyage du bâtiment et est chargée de collecter les déchets dans les différents locaux.

Les différentes zones de parking et les abords du bâtiment de la RTBF ne présentent pas de problème particulier de propreté. Rappelons que le site de la RTBF est uniquement accessible au personnel, aux ouvriers techniques et de maintenance ainsi qu'à d'éventuels visiteurs.

Un entretien régulier est effectué afin d'assurer le bon état de propreté des espaces extérieurs.

2.5 Problèmes liés au stockage des déchets

Aucune nuisance olfactive significative n'est à relever en lien avec le stockage des déchets. Le local de stockage de déchets organiques de la cuisine est ventilé mécaniquement (extraction). De manière générale, les conditions d'aération des zones de stockage de déchets au rez-de-chaussée sont bonnes étant donné que le rez est ouvert sur l'extérieur.

Il n'y a selon les informations disponibles, pas de problème de faune indésirable. Seule la présence de renards est relevée aux abords du bâtiment ; toutefois, les conteneurs de stockage situés à l'extérieur sont fermés et ne permettent pas aux renards d'y accéder.

3 <u>SITUATION PROJETÉE ET ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET</u>

3.1 Estimation des quantités de déchets projetées

La **nature des déchets produits** n'est **pas appelée à évoluer** avec la construction du nouveau bâtiment. En effet, les activités de la RTBF seront identiques à celles menées actuellement.

En outre, l'exploitation du nouveau bâtiment ne sera pas à l'origine d'une augmentation des quantités de déchets produites.

Il faut par ailleurs relever que la RTBF compte prendre, dès 2019, des mesures en vue de réduire sa production de déchets et améliorer le triage de ses déchets. Ces mesures consisteront notamment en la réduction des gobelets et couverts en plastique distribués dans le restaurant et par la généralisation des poubelles à tri dans les locaux et couloirs du siège.

De plus, le déménagement dans le nouveau bâtiment s'accompagnera de l'évacuation de nombreux déchets accumulés actuellement dans le bâtiment existant (déchets de décor, bois, matériel informatique, etc.).

Dès lors, les quantités de déchets produites en situation projetée devraient être inférieures à celles produites en situation existante. Nous reprenons au tableau ci-dessous, pour rappel, les quantités de déchets générés en 2017 par type de déchets.

	Quantité annuelle totale (tonnes)
Ordures ménagères résiduelles	115,72
Déchets industriels décors	80,82
Papiers/cartons	59,54
Bois	19,30
Déchets organiques cuisine	18,20
Métal	10,70
Déchets matériel informatique	4,30
PMC	3,38
Verres	1,99
Huiles de friture	1,49
Peinture/encre	0,36
Bombes aérosols	0,03
Cyanides	0,02

Tableau 3 : Estimation des quantités de déchets produites par les activités de la RTBF

3.2 <u>Installations de stockage projetées</u>

Le nouveau bâtiment projeté sera équipé de 2 zones de stockage centralisé des déchets.

Les zones de stockage seront situées dans le bâtiment, au niveau rez-de-chaussée. Elles seront donc couvertes et protégées des intempéries et du soleil.

En termes de superficie, le projet dédiera, au total, 93,1 m² au stockage des déchets.

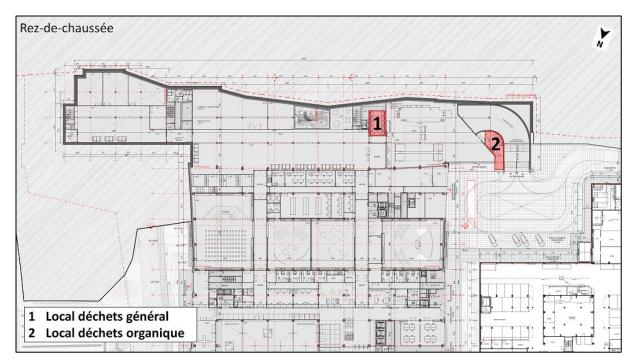


Figure 4 : Localisation des zones de stockage des déchets – rez-de-chaussée (Source : V+/MDW)

3.2.1 Zone principale de stockage des déchets

Cette zone de stockage, dénommée « local déchets général » (cf. Figure 4 ci-dessus), se situera dans la partie sud du nouveau bâtiment, au niveau de la zone logistique.

D'une superficie de 40,3 m², ce local sera dédié au stockage des déchets suivants :

Type de déchets	Type de contenant
PMC	4 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Papier/carton	4 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Verre	3 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Ordures ménagères résiduelles	5 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Total	16 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres

Tableau 4 : Types de déchets stockés et capacité de stockage prévue dans le local déchets général

Le local sera équipé de 16 conteneurs à roulettes d'une capacité de 1.100 litres.

Compte tenu que l'emprise d'un conteneur de 1.100 litres s'élève à 1,47 m², le local sera **suffisamment dimensionné** pour accueillir 16 conteneurs de ce type (emprise totale des conteneurs = 23,52 m² ($16 \times 1,47$ m²) pour une superficie de 40,3 m²) et permettre la manœuvre de ces conteneurs.

¹ dimensions suivantes (L x I x h) : 1.373 x 1.073 x 1.354 mm.

Ce type de conteneur peut accueillir l'équivalent de 14 sacs de 80 litres.

Equipés de 4 roulettes, ces conteneurs présentent plusieurs avantages :

- Facile à manipuler (déplacement et freinage aisé);
- Facile à nettoyer;
- Refermable grâce à son couvercle plat pour éviter les nuisibles.



Figure 5 : Exemple de conteneurs à roulettes (Source : SITA/Suez Environnement)

Le stockage en intérieur, dans des locaux fermés, permet également d'éviter un stockage en extérieur peu esthétique.

Le tableau ci-après compare les dispositifs de stockage prévus par le projet par rapport à ceux utilisés en situation existante.

		Situation	Situation projetée	
	Quantité maximale stockée (kg)	Quantité moyenne stockée ² (kg)	Type de contenant	Type de contenant
Ordures ménagères résiduelles	7.140	5.013	Compacteur monobloc 20 m ³	5 conteneurs sur roulettes 1.100 litres
Papiers/cartons	4.740	3.308	Compacteur monobloc 20 m³	4 conteneurs sur roulettes 1.100 litres
PMC	740	676	Conteneur fermé 20 m³	4 conteneurs sur roulettes 1.100 litres
Verres	155	52	Bulles 0,9 m³	3 conteneurs sur roulettes 1.100 litres

Tableau 5 : Comparaison des dispositifs de stockage des déchets en situations existante et projetée

(Données situation existante : SITA, Données situation projetée : Formulaire de demande PE)

Les dispositifs prévus pour les **ordures ménagères résiduelles** dans le nouveau bâtiment offriront une capacité de stockage maximale de 5.500 litres, ce qui correspond à environ 70 sacs de 80 litres. Sachant qu'un sac de 80 litres ne peut contenir plus de 15 kg (poids maximal autorisé par Bruxelles Propreté), la capacité maximale de stockage projetée peut être évaluée à 1.050 kg (70 sacs x 15 kg).

→ La capacité de stockage projetée est moins importante par rapport à la situation existante, où un conteneur d'une capacité de 20 m³ est utilisé.

Les dispositifs prévus pour les <u>déchets de papiers/cartons</u> permettront un stockage maximal de 4.400 litres, ce qui correspond à environ 55 sacs de 80 litres. La capacité de stockage prévue peut donc être estimée à 825 kg (55 sacs x 15 kg).

² Avant enlèvement.

→ La capacité de stockage prévue est moins importante qu'en situation existante (conteneur de 20 m³).

Les modalités de stockage projetées dans le nouveau bâtiment permettront de stocker moins de déchets de type ordures ménagères résiduelles et papiers/cartons qu'en situation existante. Il ne s'agit toutefois pas d'une situation problématique dans la mesure où des fréquences d'évacuation des déchets plus importantes seront prévues.

Les dispositifs prévus pour les <u>déchets de PMC</u> permettent un stockage maximal de 4.400 litres. Cela correspond à environ 55 sacs de 80 litres. La capacité de stockage prévue s'élève à 825 kg (55 sacs x 15 kg).

→ La capacité de stockage prévue est suffisante par rapport à la quantité maximale actuellement stockée sur site (740 kg en situation existante).

Les dispositifs de stockage pour le verre usagé permettent un stockage maximal de 3.300 litres.

→ Sachant, qu'actuellement, une bulle à verres de 900 litres suffit à prendre en charge les déchets de verres, les 3 conteneurs de 1.100 litres prévus pour le stockage des verres sont largement suffisants.

Concernant les <u>déchets dangereux</u>, un espace de stockage sera prévu au niveau du « local déchet général ». Cet espace sera grillagé, pour le séparer physiquement des autres déchets. Cela constitue une amélioration par rapport à la situation existante, où il n'existe aucune zone de stockage dédiée à ce type de déchets.

3.2.2 Zone de stockage des déchets organiques

Cette zone de stockage, dénommée « Local déchets organiques » sur la Figure 4, sera implantée dans l'ouest du nouveau bâtiment.

D'une superficie de 52,9 m², ce local est destiné à stocker les déchets issus de la cuisine du restaurant de la RTBF. La cuisine étant située au 1^{er} étage, un ascenseur permettra de descendre les poubelles vers le « local déchets organique » situé au rez-de-chaussée (voir également § 3.3.1).

Précisons ici que le restaurant de la RTBF sera géré par une société extérieure.

Type de déchets	Type de contenant
Déchets de cuisine/organiques	5 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Déchets d'huiles et de graisses végétales	555 kg par an ³ stockés dans des récipients de 200 litres

Tableau 6 : Type et capacité des infrastructures prévues dans le local déchets organiques

Compte tenu de l'emprise d'un conteneur de 1.100 litres, le local (52.9 m^2) semble **surdimensionné** pour accueillir 5 conteneurs de ce type (soit une emprise au sol de 7,35 m² = 5 x 1,47 m²) et les récipients permettant de stocker les déchets d'huiles et de graisses végétales.

Le tableau ci-dessous compare les dispositifs de stockage existants et ceux prévus par le projet.

AGORA Avril 2019 14 / 29

³ Sur base d'une augmentation de la quantité maximale stockée en 2017 (450 kg).

	Situation existante			Situation projetée
	Quantité maximale stockée (kg)	Quantité moyenne stockée (kg)	Type de contenant	Type de contenant
Déchets de cuisine/organiques	542	350	Conteneurs 140 litres	5 conteneurs sur roulettes de 1.100 litres
Déchets d'huiles et de graisses végétales	450	373	Récipient 200 litres	555 kg par an

Tableau 7 : Comparaison des dispositifs de stockage des déchets en situations existante et projetée

(Données situation existante : SITA, Données situation projetée : Formulaire de demande PE)

Les dispositifs prévus pour les <u>déchets de cuisine/organiques</u> permettront le stockage de 5.500 litres, ce qui correspond à environ 55 sacs de 80 litres. Sachant qu'un sac de 80 litres ne peut contenir plus de 15 kg (poids maximal autorisé par Bruxelles Propreté), la capacité de stockage disponible peut être estimée à 825 kg (55 sacs x 15 kg).

- → La capacité de stockage est largement suffisante pour recevoir les déchets de cuisine générés par les activités de cuisine de la RTBF (sur base des quantités existantes), puisque la quantité maximale stockée est de 542 kg en situation existante.
- → Il faut toutefois noter qu'une partie des déchets issus de la cuisine sont actuellement rassembler dans la zone de stockage extérieure et sont donc comptabilisés avec les ordures ménagères résiduelles.

Si l'on additionne la capacité de stockage des ordures ménagères résiduelles et des déchets de cuisine/organiques, on obtient une capacité de stockage de 11.000 litres. Cela correspond à environ 138 sacs de 80 litres. La capacité de stockage projetée s'élèverait donc à 2.070 kg (138 sacs x 15 kg).

→ La capacité de stockage prévue par le projet est en-deçà de la capacité actuellement disponible, qui s'élève à 7.682 kg (soit 7.140 kg + 542 kg).

Les modalités de stockage projetées dans le nouveau bâtiment permettent de stocker moins de déchets de type ordures ménagères résiduelles et cuisine/organiques qu'en situation existante. Il ne s'agit, toutefois, pas d'une situation problématique dans la mesure où des fréquences d'évacuation des déchets plus importantes seront prévues.

On notera également, pour ce qui concerne la capacité de stockage offerte par les locaux déchets, que la volonté du demandeur est de ne pas installer de zones de stockage en extérieur. Les possibilités d'installer des conteneurs de grande capacité (comme en situation actuelle avec des conteneurs de 20 m³) est peu envisageable dans des locaux fermés en intérieur où l'accessibilité des camions n'est pas possible.

En situation projetée, la quantité de <u>déchets d'huiles et de graisses végétales</u> est estimée à 555 kg par an (donnée issue du formulaire de demande de PE). Les informations disponibles ne précisent pas les modalités de stockage de ces déchets. Des contenants similaires à ceux utilisés actuellement (récipients de 200 litres) devraient toutefois être prévus et seraient stockés dans le « local déchets organiques ».

3.2.3 Stockage des encombrants

Il n'est **pas prévu de conteneur spécifique** pour le stockage des encombrants. Un conteneur sera commandé par la RTBF chaque fois que cela sera nécessaire pour l'évacuation des encombrants, comme c'est déjà le cas en situation existante.

3.3 Evacuation des déchets

3.3.1 Modalités d'évacuation vers les zones de stockage des déchets

Comme en situation existante, le tri des déchets sera réalisé par le **personnel de la RTBF** qui disposera de **poubelles permettant le tri** des déchets : papiers/cartons, PMC et ordures ménagères résiduelles.

L'acheminement des déchets vers les zones de stockage des déchets incombera au service d'entretien.

Les déchets issus de la cafétéria et du restaurant seront acheminés directement par le personnel HoReCa vers la zone de stockage des déchets organiques. La cuisine du restaurant étant située au 1^{er} étage, un **ascenseur spécifique** est prévu pour permettre l'évacuation des déchets.

L'acheminement des déchets depuis l'ascenseur vers la zone de stockage des déchets organiques se fera via l'extérieur (voir

Figure 6) ; cette solution offre un trajet aisé pour le transport des déchets par le personnel de la cuisine.

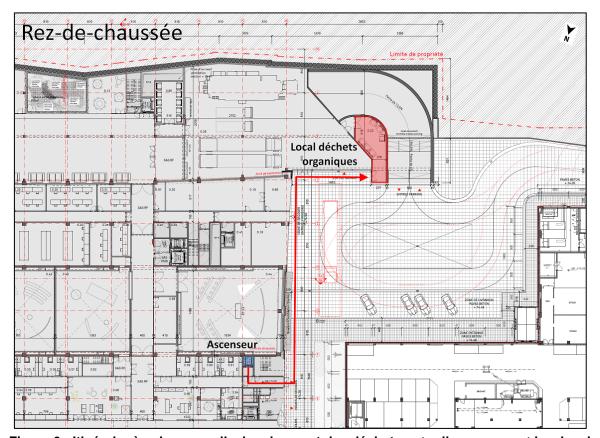


Figure 6 : Itinéraire à suivre pour l'acheminement des déchets entre l'ascenseur et le « local déchets organiques » (Source : V+/MDW + annotations : Agora)

3.3.2 Fréquence d'évacuation

L'enlèvement des déchets sera, comme en situation existante, réalisé **par une société spécialisée**. Un nouveau marché sera passé au moment de l'exploitation du nouveau bâtiment.

Les fréquences d'évacuation de certains types de déchets ne sont pas encore connues à ce stade. On peut supposer que les conteneurs des fractions les plus fréquentes seront vidés régulièrement (fréquence adéquate à convenir avec le collecteur) et que les conteneurs des fractions les moins fréquentes seront vidés sur demande, lorsque ceux-ci seront remplis.

La capacité de stockage projetée ne permettra pas de stocker des quantités aussi importantes qu'en situation existante pour certaines fractions de déchets, comme les ordures ménagères résiduelles et les papiers/cartons, et nécessiteront des fréquences d'évacuation plus élevées.

3.3.3 Evacuation des conteneurs

L'évacuation des **conteneurs sur roulettes depuis le local de stockage général** vers la zone de manœuvre extérieure nécessitera le **passage d'un seul sas** (2 portes à franchir), ce qui facilitera l'acheminement des conteneurs.

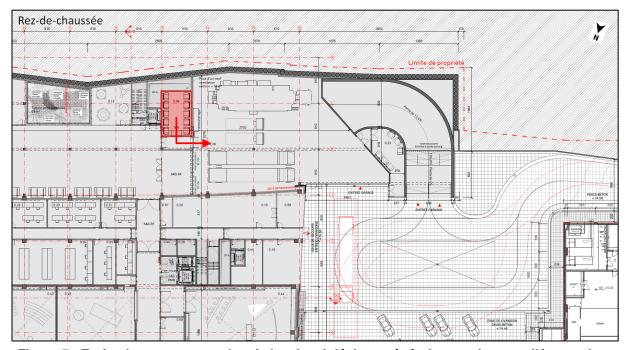


Figure 7 : Trajet des conteneurs depuis le « local déchets général » vers la zone d'évacuation (Source : V+/MDW + annotations : Agora)

Le local « déchets organiques » communiquera directement avec la zone de manœuvre (quai de déchargement) mais aussi avec l'extérieur, ce qui facilitera la manipulation et l'acheminement des conteneurs pour les opérations de vidage.

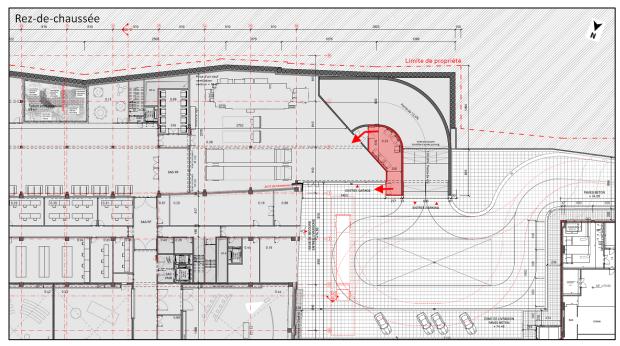


Figure 8 : Trajet des conteneurs depuis le local déchets organiques vers la zone d'évacuation (Source : V+/MDW + annotations : Agora)

3.3.4 Accessibilités des zones déchets pour les camions

L'accessibilité des zones d'évacuation des déchets pour les camions de collecte sera garantie **via les accès livraisons**, qui seront séparés des flux voitures et piétons.

Le lecteur se rapportera au chapitre « Mobilité » concernant l'accessibilité des camions de livraison / de collecte des déchets.

3.4 Propreté des bâtiments et des abords

Les modalités et la fréquence actuelle de nettoyage des locaux seront, a priori, conservées et appliquées au nouveau bâtiment.

Des **poubelles** seront, en toute logique, prévues dans le bâtiment mais leur emplacement n'est pas précisé sur plan. La construction du nouveau bâtiment sera mise à profit pour **installer des poubelles de tri sélectif** dans les différents locaux du bâtiment.

La collecte des déchets au sein des locaux du bâtiment seront effectué par le service de nettoyage.

Par ailleurs, l'entretien des **nouveaux aménagements végétalisés** projetés <u>au niveau des différentes toitures du bâtiment</u>, qui couvriront d'importantes surfaces, génèreront des **déchets verts** (déchets de taille, feuilles mortes, etc.), qui seront gérés et évacués par la société spécialisée en charge des espace verts.

Des mesures et équipements adéquats devront aussi être prévus <u>aux abords du bâtiment</u>. L'entretien des abords du bâtiment incombera toutefois au gestionnaire des espaces verts du site. Ils seront également en charge de l'évacuation des déchets des éventuelles poubelles installées.

3.5 Nuisances olfactives et faune indésirable

En situation projetée, les déchets, et en particulier les déchets organiques, seront **stockés à l'intérieur du bâtiment, et donc à l'abri des intempéries**, et dans des conteneurs fermés, ce qui contribuera à **limiter la propagation d'animaux nuisibles et d'odeurs**.

Chaque local déchets sera pourvu d'un système de ventilation mécanique :

- Le local déchets général sera équipé d'un groupe de ventilation d'un débit de 3.500 m³/h, avec une évacuation de l'air vicié au niveau de la toiture du hall logistique (niveau +2).
- Le local déchets organiques sera équipé d'un groupe de ventilation d'un débit de 1.000 m³/h, avec une évacuation de l'air vicié au niveau de la toiture du bâtiment principal (niveau +8).

Le recours à ces groupes de ventilation permettra d'éviter l'accumulation d'odeurs désagréables dans le local déchets.

Par ailleurs, l'utilisation de conteneurs à roulettes permettra de pratiquer un nettoyage aisé des locaux déchets à grandes eaux.

4 ANALYSE DES INCIDENCES DES ALTERNATIVES & VARIANTES

4.1 <u>Alternatives</u>

4.1.1 Alternative « zéro »

Les modalités existantes de gestion des déchets seraient maintenues. Celles-ci semblent suffisantes pour assurer un tri et un stockage acceptable des déchets.

Elle impliquerait toutefois le maintien du stockage centralisé des déchets à l'extérieur (sur le parking P6) et des incidences que ce stockage peut générer : manœuvres pour l'évacuation de conteneurs (condamnation de places de parking lors des collectes) et développement d'une faune indésirable.

On épinglera également l'absence, de local ou d'espace spécifique pour le stockage des déchets dangereux générés par les activités de la RTBF. Or, ces déchets présentent des risques pour l'environnement ou pour la santé humaine s'ils sont mal gérés.

La non-réalisation du projet n'empêcherait pas la mise en place de la politique de réduction des quantités de déchets et d'amélioration du tri telle que prévue par la RTBF; elle vise notamment la réalisation d'un tri plus sélectif des déchets dans les bureaux et la réduction des produits en plastique à usage unique au niveau du restaurant. Ces mesures permettront une amélioration de la situation en matière de déchets par rapport à la situation qui prévaut actuellement.

4.1.2 Alternatives « zéro+ »

Comme évoqué ci-avant, des améliorations pourraient être apportées par rapport à la gestion des déchets menée actuellement, comme par exemple, l'aménagement d'une zone pour le stockage des déchets dangereux, inexistante en situation existante.

La non-réalisation du projet n'empêcherait pas la mise en place de la politique de réduction des quantités de déchets et d'amélioration du tri. Ces mesures permettraient une amélioration de la situation existante en matière de déchets.

4.1.3 Alternative de localisation

Sans objet.

4.1.4 Alternatives d'un chantier sans parking provisoire

Les incidences les plus significatives pour le domaine des déchets concernent la phase chantier. En effet, le non-aménagement du parking provisoire permettrait d'éviter la production de déchets verts en lien avec l'abattage de la végétation existante dans cette zone. La zone boisée concernée accueillant une végétation dense (environ 600 arbres), l'aménagement du parking serait en effet à l'origine d'une importante quantité de déchets verts à gérer et à évacuer.

Par ailleurs, le non-aménagement du parking provisoire permettrait d'éviter de devoir prévoir des dispositions pour le maintien de la propreté et l'entretien de ce parking.

4.2 <u>Variantes</u>

4.2.1 Variante de gestion de l'eau

Sans objet.

4.2.2 Variante d'accès logistique avec un trafic de circulation traversante

Cette variante, qui vise une circulation traversante des véhicules logistiques, n'affecte a priori pas l'évacuation des déchets par les véhicules de collecte.

4.2.3 Variante en énergie avec couverture ou réduction de l'enveloppe extérieure

Sans objet.

4.2.4 Variante d'accès des véhicules

Sans objet.

4.2.5 Variante sans parking provisoire

Voir § 4.1.4.

4.2.6 Variante de chantier avec moins d'impacts sur l'environnement

L'aménagement d'un parking provisoire de capacité plus réduite permettrait de réduire la superficie de zone boisée à supprimer et donc de réduire la quantité de déchets verts générée. La quantité de déchets verts à évacuer serait donc moins importante.

Une configuration différente du parking provisoire n'aurait pas d'impact en matière de déchets, si elle ne conduit pas à réduire l'emprise au sol de l'aménagement.

Une éventuelle localisation à un autre endroit du parking n'entrainerait a priori pas d'impact en matière de déchets si elle concerne une zone minéralisée (sans végétation).

5 RECOMMANDATIONS

5.1 Gestion des déchets

5.1.1 Tri des déchets

5.1.1.1 Sensibilisation à la collecte sélective

L'Arrêté du 01/12/2016 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion des déchets rend obligatoire le tri des déchets non produits par des ménages.

L'instauration d'une collecte sélective des déchets organiques rentre dans le cadre du cinquième plan de Gestion des Ressources et des Déchets de la Région de Bruxelles-Capitale qui devrait bientôt entrer en vigueur.

La RTBF doit mieux sensibiliser le personnel sur la nécessité d'adopter un comportement d'éco-consommation.

Le service de la RTBF doit **agir sur le comportement du personnel**, en faisant des campagnes sur la nécessité du tri sélectif et du recyclage des déchets.

Des poubelles permettant le tri sélectif des 3 principaux flux de déchets (papiers/cartons, PMC et ordures ménagères résiduelles) devront être installées dans l'ensemble des locaux et couloirs du nouveau bâtiment.

5.1.1.2 Déchets alimentaires issus de la cuisine

Le volume des déchets alimentaires produit par la cuisine de la RTBF n'est pas appelé à s'accroitre avec le projet.

Partant toutefois du principe que le meilleur est celui qui n'est pas produit et afin de contrôler/réduire le gaspillage alimentaire, le chargé d'étude recommande de **mettre en place des mesures visant à réduire la production de déchets alimentaires**. Concrètement, il s'agira, pour la société extérieure en charge de la cuisine, de proposer une liste de plats réduite, voire de mettre en place un mécanisme de réservation des plats afin de pouvoir déterminer à l'avance et le plus précisément définir possible les quantités de nourriture à préparer. La RTBF devra agir en tous cas dans ce sens en intégrant ces objectifs dans les critères de sélection de la société en charge du futur restaurant.

Afin de faciliter et d'améliorer la collecte sélective des déchets organiques et restes alimentaires de la cuisine (légumes, fruits, viande, serviettes en papier,...), le chargé d'étude recommande la mise à disposition, au sein d'un local à aménager à proximité de la cuisine, des conteneurs hermétiques spécifiques pour les déchets alimentaires.

Bruxelles Propreté met à disposition, par exemple, des conteneurs fermés de 240 litres (cf. photo ci-contre) à destination des entreprises désireuses de trier leurs déchets organiques. SITA, la société actuelle en charge de la collecte des déchets, pourrait mettre à disposition ce type de poubelles.



Figure 9 : Conteneur pour déchets organiques mis à disposition par Bruxelles Propreté (Source : Bruxelles Propreté)

Pour éviter le développement d'odeurs et de nuisibles, les déchets organiques stockés au +1 devront être quotidiennement transférés dans le local déchets organiques du rez-de-chaussée.

Ce tri des déchets organiques contribuera notamment à réduire la part de déchets résiduels, et donc potentiellement les coûts liés à cette collecte.

5.1.2 Stockage des déchets

5.1.2.1 Local déchets organiques

La **superficie du local déchets organiques**, qui apparaît surdimensionnée, devra **être réduite**, compte tenu du fait que seuls 5 conteneurs à roulettes pour les déchets organiques et quelques récipients de stockage des huiles et de graisses végétales y sont prévus.

5.1.2.2 Stockage des encombrants

Concernant les **encombrants**, le projet devra **prévoir une (ou des) zones dédiée(s)** à l'accueil de conteneurs, idéalement au niveau de la zone de manœuvre logistique, à proximité de la zone de stockage des décors.

5.1.2.3 Entretien des locaux déchets

Le gestionnaire du nouveau bâtiment devra assurer un **nettoyage régulier des conteneurs et des zones de stockage** des déchets, de manière à éviter les odeurs et le développement d'une faune indésirable.

5.1.3 Fréquence d'évacuation des déchets

Etant donné que le projet prévoit des conteneurs de plus petites tailles, il s'agira de s'assurer auprès de la société en charge de l'enlèvement des déchets, qu'une **fréquence suffisante** soit prévue pour leur évacuation.

Nous recommandons d'adapter les fréquences de collecte comme suit :

Type de déchet	Fréquence de ramassage		
r ype de decriet	Situation existante	Situation projetée	
Déchets organiques cuisine	1 fois par semaine	1 à 2 fois par semaine	
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par mois	T a 2 1015 par semaine	
Verres	2 fois par mois	2 fois par mois	
Papiers/cartons	1 fois toutes les 3 semaines	1 fois par semaine	
PMC	5 fois par an	5 fois par an	

Tableau 8 : Fréquence de ramassage des déchets

L'évacuation des <u>ordures ménagères résiduelles</u> et des <u>déchets de cuisine/organiques</u> devra faire l'objet d'une évacuation hebdomadaire, voire bihebdomadaire.

L'évacuation des **papiers et cartons** devra également faire l'objet de collecte plus fréquente.

Les fréquences d'évacuation des <u>déchets de verres et PMC</u> ne nécessitent, a priori, pas d'adaptation par rapport à la situation existante.

Ces fréquences d'évacuation devront être adaptées, le cas échéant, en fonction des besoins rencontrés en phase d'exploitation du nouveau bâtiment et en concertation avec la société en charge de la collecte des déchets.

Afin de faciliter l'évacuation des déchets et aussi de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains en lien avec ces collectes, il est recommandé d'établir un planning de collecte par type de déchets et de fixer des horaires de collecte. Les collectes de déchets devront être effectuées pendant la journée, entre 7h00 et 19h00.

5.1.4 Déchets dangereux

Il s'agira de prévoir un **local spécifique**, et non un espace grillagé, **pour le stockage des déchets dangereux** dans le local déchets général. L'espace dédié au stockage de tous les déchets dangereux devra être formalisé sur le plan.

Le contrôle, l'entretien et la vidange des séparateurs d'hydrocarbures et dégraisseurs devront être réalisées régulièrement, au minimum annuellement.

5.2 Gestion de la propreté du bâtiment et des abords

De manière générale, il faudra veiller à la propreté des espaces intérieurs et extérieurs.

Le projet devra prévoir la présence de **poubelles en suffisance au sein du nouveau bâtiment**. Celles-ci permettront un **tri sélectif** des principales fractions de déchets (papiers/cartons, PMC, ordures ménagères résiduelles). Elles devront être régulièrement vidées.

Des **poubelles** devront également être prévues dans les espaces de circulation piétonne (le long des cheminements) **aux abords du bâtiment**.

Le parking provisoire devra, par ailleurs, faire l'objet d'un entretien et un nettoyage régulier pour assurer sa propreté et éviter l'accumulation de déchets. Le cas échéant, des poubelles seront prévues et régulièrement vidées.

6 SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des incidences et recommandations pour la thématique des déchets :

Élément étudié	Incidences	Recommandations
Quantité de déchets produite et tri des déchets	Le projet n'entrainera pas d'augmentation de la quantité de déchets produite. Une diminution de la quantité de déchets produite est même attendue du fait de la politique de gestion des déchets.	Réaliser des campagnes de sensibilisation à la réduction des quantités de déchets à la source auprès du personnel. Généraliser l'implantation de poubelles sélectives (3 flux principaux) dans les locaux et couloirs du bâtiment. Sensibiliser le personnel sur la nécessité de réaliser le tri sélectif.
Déchets de cuisine	Absence d'un local ou d'un espace de stockage temporaire pour les déchets à proximité de la cuisine.	Prévoir un local ou un espace pour le stockage temporaire des déchets organiques à proximité de la cuisine (au niveau +1). Mettre en place des mesures concrètes visant la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la cuisine du restaurant.
Stockage des	Le local déchets organiques est surdimensionné par rapport aux quantités de déchets qui y seront stockés.	Prévoir la réduction de la superficie du local dédié aux déchets organiques.
déchets	Absence d'emplacement bien défini pour l'accueil de conteneurs destinés à la collecte des encombrants.	Définir un (ou des) emplacement(s) pour accueillir des conteneurs au niveau de la zone de manœuvre logistique.
Fréquence d'évacuation	La capacité de stockage des déchets projetée (conteneurs à roulettes) est inférieure à celle disponible en situation existante, ce qui impactera la fréquence d'évacuation des déchets.	Adapter, en concertation avec la société en charge de la collecte des déchets, les fréquences d'évacuation des déchets en fonction des besoins lors de l'exploitation du nouveau bâtiment. Etablir un planning de collecte des déchets et procéder à l'évacuation des déchets pendant les heures de la journée (entre 7h-19h).

Élément étudié	Incidences	Recommandations
Déchets dangereux	Espace de stockage prévu pour les déchets dangereux dans le local déchets général, sans séparation physique entre les 2.	Prévoir un local spécifique pour le stockage de tous les déchets dangereux et le formaliser sur le plan. Prévoir une vidange régulière (au minimum annuelle) des séparateurs d'hydrocarbures et dégraisseurs.
Propreté du bâtiment et des abords	Le projet ne précise pas les modalités prévues pour la collecte des déchets aux abords du nouveau bâtiment (pose de poubelles en suffisance), ni pour le maintien de la propreté.	Veiller à la propreté des espaces communs intérieurs et extérieurs, en ce compris pour le parking provisoire. Prévoir des poubelles aux abords du bâtiment, le long des cheminements piétons.
Faune indésirable et nuisances olfactives	Le risque de nuisances olfactives et de présence de faune indésirable est réduit dans les locaux de stockage des déchets (conteneurs fermés dans des zones fermées et ventilées) par rapport à la situation existante.	Assurer un nettoyage régulier des conteneurs et locaux de stockage des déchets. Assurer une évacuation régulière des déchets organiques.

7 CONCLUSION

La nature des déchets produits par les activités de la RBTF n'est pas appelée à évoluer avec le projet, s'agissant d'un déménagement des activités existantes. Les quantités de déchets sont destinées à diminuer dans le futur, notamment via la mise en place d'une politique de réduction des déchets. Des mesures d'amélioration complémentaires sont émises afin de réduire la production de déchets à la source (notamment alimentaires) et d'améliorer le tri des déchets produits.

L'analyse démontre que les 2 locaux déchets prévus par le projet au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment (local déchets général pour les PMC, papiers/cartons, verres et ordures ménagères résiduelles et un « local déchets organiques » destiné au stockage des déchets organiques issus de la cuisine du restaurant) sont suffisamment dimensionnés pour accueillir les conteneurs destinés au stockage des déchets produits, voire surdimensionnés en ce qui concerne le « local déchets organiques ». La capacité de stockage prévue pour certains déchets étant moins importante qu'en situation existante, une adaptation de la fréquence d'évacuation des déchets est à prévoir. Des recommandations sont émises en ce sens non seulement en termes de fréquence que d'horaires des collectes.

Des espaces dédiés aux déchets dangereux et des encombrants, non prévus par le projet, devront être aménagés pour permettre le stockage de ces déchets dans des conditions appropriées.

S'agissant de l'acheminement et de l'évacuation des déchets, l'implantation des locaux déchets à proximité de la zone de manœuvre logistique facilitera le déplacement des conteneurs pour leur évacuation. Les dispositions (ascenseur) ont aussi été prévues pour permettre l'évacuation des déchets de la cuisine vers le rez-de-chaussée.

Le projet permettra donc d'améliorer la gestion des déchets générés par les activités de la RTBF par rapport à la situation existante, grâce notamment à l'aménagement de locaux dédiés pour leurs stockages et l'aménagement d'une zone logistique.

Pour ce qui concerne les alternatives et variantes au projet, aucune d'entre elles n'est retenue pour la phase d'exploitation. L'alternative de non-réalisation du parking provisoire présente par contre un intérêt certain car elle permet d'éviter la production d'une quantité importante de déchets d'abattage.